



INSCRIPTION EN PREMIÈRE

À l'issue de la classe de Seconde générale, l'élève poursuit le cycle terminal de deux ans. Ce cycle est organisé en enseignements communs, enseignements de spécialité et enseignements optionnels. Ces derniers permettent de définir un parcours de spécialisation dans la perspective des études supérieures.

Enseignements communs :

Les enseignements communs de 1^{re} incluent : Français – Histoire/Géographie – Langue Vivante 1 (*Anglais ou Allemand*) – Langue Vivante 2 (*Anglais ou Allemand ou Espagnol*) – Enseignement Moral & Civique – EPS – Enseignement scientifique

Enseignements de spécialité :

En classe de 1^{re}, l'élève suit 3 enseignements de spécialité. Il ne suivra plus que 2 enseignements parmi ces trois en Terminale. Les spécialités seront les disciplines principales sanctionnées par le nouveau Baccalauréat et nourriront le travail en vue de l'épreuve du Grand oral.

Les spécialités enseignées à Stanislas sont : Mathématiques, Physique-Chimie, Sciences et vie de la Terre, Histoire-géographie-géopolitique-sciences politiques, Sciences économiques et sociales, Langues littérature et civilisation en Anglais, Humanités littérature et philosophie.

Enseignements optionnels :

À ce tronc commun on peut ajouter une (ou deux*) option facultative : Latin – Grec– Russe (LV3) – Chinois (LV3) – Musique

* Il est seulement possible de cumuler Latin et Grec

REMARQUES :

- Conformément aux règlements en vigueur, les enseignements optionnels ne seront ouverts que si le nombre d'inscrits le permet.
- Il n'est pas possible de cumuler un enseignement de LV3 avec un enseignement de Langue Ancienne ou deux enseignements de LV3.
- Le choix de deux options facultatives est subordonné à leur compatibilité horaire.
- Aux heures de cours du tronc commun s'ajoutent 2 à 4 heures de devoirs surveillés : en conséquence, il est vivement conseillé aux élèves d'évaluer avec réalisme leur possibilité d'absorber le surcroît de travail apporté par le choix d'une option facultative.

Etude surveillée & Internat externé

- Les études ont lieu lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire. L'inscription à l'étude surveillée ou l'internat-externé est obligatoirement pour les 4 séances hebdomadaires, valable pour le premier trimestre, renouvelable chaque trimestre.
- L'étude surveillée est une séance de travail personnel encadrée par des éducateurs dans un environnement silencieux. Elle a lieu de 17h30 à 19h30 et comprend un goûter (à titre indicatif : facturée 444€ par trimestre en 2024/2025).
- L'internat externé est une étude surveillée calquée sur celle des internes : travail personnel de 17h30 à 19h00, dîner à Stan de 19h à 19h45, et de nouveau travail personnel de 19h45 à 21h15. Ainsi, les élèves internes externés peuvent aisément disposer de trois heures de travail personnel et de huit à neuf heures de sommeil quotidien (facturée 942€ par trimestre en 2024/2025).